



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°278

La réunion de négociation de la Commission Paritaire Permanente et d'Interprétation s'est tenue le 27 juin 2023. L'augmentation des salaires minima de branche était à l'ordre du jour. Pour cette négociation, BVA nous a présenté le rapport de branche pour le patronat. Celui-ci fait état des salaires moyens bruts pour 2020 :

CSP	Numérique	Ingénierie	Conseil	Evénements
Cadres	5 030 €	4 446 €	5 869 €	5 674 €
Professions intermédiaires	2 722 €	2 834 €	2 959 €	3 512 €
Employés	2 538 €	2 540 €	2 533 €	2 855 €
Ouvriers	2 245 €	2 509 €	2 124 €	2 341 €

Ces chiffres proviennent de la DNS. On peut regretter qu'ils datent de 2020 et nous aurions préféré des salaires médian plutôt que des salaires moyens.

C'est dans ce cadre que nous avons proposé une augmentation de 200 € sur l'ensemble de la grille. Le patronat a fait une contre-proposition :

Positions ETAM	En vigueur	Salaire minimal projeté	Augmentation en € par an
1.1.	1 715 €	1 798 €	+ 1 000 €
1.2.	1 745 €	1 828 €	
2.1.	1 775 €	1 858 €	+ 600 €
2.2.	1 831 €	1 881 €	
2.3.	1 971 €	2 021 €	
3.1.	2 111 €	2 161 €	
3.2.	2 266 €	2 316 €	
3.3.	2 415 €	2 465 €	

Positions I & C	En vigueur	Salaire minimal projeté	Augmentation en € par an
1.1.	2 033 €	2 116 €	+ 1000 €
1.2.	2 140 €	2 203 €	+ 750 €
2.1.	2 241 €	2 304 €	
2.1	2 454 €	2 517 €	
2.2.	2 774 €	2 837 €	
2.3.	3 201 €	3 264 €	
3.1.	3 577 €	3 623 €	+ 550 €
3.2.	4 419 €	4 465 €	
3.3.	5 681 €	5 727 €	

Nous sommes à l'évidence bien loin des moyennes des salaires bruts dans les entreprises. En même temps, en 2021, la croissance du chiffre d'affaires dans le numérique a été de 12%. En 2022, selon le Xerfi, la progression des revenus du secteur aurait atteint un rythme record en 2022 : + 15,5%. 2023 serait de la même veine.

Concernant l'Ingénierie, le secteur se redresse lentement, mais le chiffre d'affaires connaît une légère croissance. Quant au secteur du conseil, il se porte plutôt bien. Les salarié.e.s, quelque soit le secteur subissent la hausse du coût de la vie. Plus de 14% pour l'alimentaire. Le patronat a beau expliquer que l'inflation reste à 5,1% et que l'alimentation n'est pas le poste le plus important des ménages. Et pour cause, pour s'alimenter, il faut du gaz, de l'électricité et un toit ... voire pouvoir se soigner. Il est vrai qu'il ne reste plus grand-chose une fois payé les factures contraintes. Comment vivre avec les minima de salaire si bas ? Comment assumer ses responsabilités quand on est considéré comme un cadre low cost ?

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes